

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 03 10
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
Lors de sa réunion du 18 mars 2021
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 11 mars, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Parc d'Activités « La Bégaudière » à Saint Gilles Croix de Vie : vente de l'ancien Centre Technique Intercommunal

En 2013, les services techniques de la Communauté de Communes ont quitté leurs locaux vétustes de Saint Gilles Croix de Vie du 18 rue des Artisans, pour rejoindre un nouveau Centre Technique Intercommunal dans la ZAE « Le Soleil Levant » à Givrand.

Depuis cette date, les anciens locaux techniques communautaires de la ZAE « La Bégaudière » ont été, pour partie, démolis. Seul demeure, à l'angle de la rue de L'Aiguillon et de la rue des Artisans, un immeuble tertiaire R+1 d'une trentaine d'années, désaffecté et développant 340 m² utiles, répartis en 12 bureaux, 4 salles de réunion, locaux de rangement et sanitaires. Globalement le lieu est en mauvais état.

Sis sur un terrain de 961 m², le bâtiment a été évalué, le 3 février 2021, par le service du Domaine à 210 000 € HT, mais avec une marge de négociation acceptable de 10 %, soit une possibilité de descendre le prix à 189 000 €.

Deux candidats se sont déclarés intéressés pour racheter cet immeuble à la Communauté de Communes :

– **M. Olivier VOISIN**

Activité : dirigeant du cabinet de maîtrise d'œuvre CERBAT à Coëx et à Saint Gilles Croix de Vie

Destination future du bâtiment après travaux : espace d'hébergement de plusieurs prestataires du secteur du bâtiment (la CERBAT, un bureau d'études fluides, un bureau d'études structures, une décoratrice d'intérieur, etc.)

Prix proposé : 190.000 €,

– **M. Alexandre LANGLAIS (associé à M. Olivier DAVY)**

Activité : architecte à Saint Gilles Croix de Vie (M. LANGLAIS) et dirigeant d'un supermarché à Saint-Hilaire de Riez (M. DAVY)

Destination future du bâtiment après travaux : salle de concert + bar-restaurant

Salle de concert : un bâtiment à construire de 220 m² au sol

- une scène de 55 m²
- une salle de 130 m²
- un hall d'accueil, une billetterie, une régie technique, des sanitaires

Bar-restaurant : le bâtiment existant de 200 m² au sol

1505 2021 2 5

Envoyé en préfecture le 24/03/2021

Reçu en préfecture le 24/03/2021

Affiché le 25 MARS 2021 SLO

ID : 085-200023778-20210323-DCB_2021_03_10-DE

- au RDC : bar + restaurant rapide de type « street food »
- à l'étage : un restaurant plus traditionnel

Prix proposé : 195.000 €,

Interrogée sur la question, la Ville de Saint Gilles Croix de Vie a fait savoir qu'elle avait une préférence pour le projet de salle de concert / bar-restaurant.

Saisi du sujet le 10 mars 2021, les membres du Groupe de Travail « Développement Economique » ont émis un avis favorable à une vente du bien à Messieurs LANGLAIS et DAVY au prix de 195 000 €. Le Groupe de Travail souligne le bénéfice d'un tel projet pour la jeunesse et pour l'accueil des associations et interpelle cependant quant au manque de stationnement possible autour du bâtiment. Une réflexion sur l'aménagement des places de parking à proximité semble donc nécessaire.

**Le Bureau communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,
Vu l'avis du Domaine en date du 3 février 2021,
Vu la proposition d'achat de Monsieur LANGLAIS (SC Coca), transmise par courrier du 1^{er} mars 2021,
Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement Economique » du 10 mars 2021,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE :

Article 1 : de céder à Monsieur LANGLAIS (SC Coca), ou à toute autre personne morale qui viendrait s'y substituer, le bâtiment de l'ancien Centre Technique Intercommunal, sis 18 rue des Artisans (parcelle AT n° 275) à Saint Gilles Croix de Vie, au prix de 195 000 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette cession.

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Givrand, le 23 mars 2021

Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

- :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 24 MARS 2021
 - de l'affichage le 25 MARS 2021
 - de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 25 MARS 2021

François BLANCHET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.